

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1112

8 juin 2006

SOMMAIRE

AGM Services S.A., Luxembourg	53361	xembourg	53340
AGM Services S.A., Luxembourg	53361	Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A., Lu-	
AGM Services S.A., Luxembourg	53361	xembourg	53343
AGM Services S.A., Luxembourg	53361	Kitry S.A., Luxembourg	53330
Apax 3, S.à r.l., Luxembourg	53338	Labheaven S.C., Luxembourg	53364
Apax 3, S.à r.l., Luxembourg	53339	Lux-Promotion et Participations, S.à r.l., Berel-	
Argus Energy, S.à r.l., Luxembourg	53372	dange	53340
Aster 2 S.A., Luxembourg	53332	Luxembourg Broadcasting S.A., Luxembourg . . .	53344
Beetebuerg beweegt sech, A.s.b.l., Bettembourg . .	53336	Mahevia S.A., Dudelange	53333
Bulgari (Luxembourg) S.A., Luxembourg	53365	Millipart, S.à r.l., Luxembourg	53334
Cable Holding, S.à r.l., Luxembourg	53343	Millipart, S.à r.l., Luxembourg	53335
Cable Holding, S.à r.l., Luxembourg	53343	Montesa S.A., Bertrange	53334
Canal Music S.A., Luxembourg	53332	Montesa S.A., Bertrange	53333
Compagnie Financière d'Investissements Indus-		Old Lane Management Luxembourg, S.à r.l., Lu-	
triels, S.à r.l., Luxembourg	53365	xembourg	53370
Cortec Papersystems, S.à r.l., Luxembourg	53344	Old Lane Management Luxembourg, S.à r.l., Lu-	
CPM Securitisation Fonds S.A., Luxembourg	53339	xembourg	53372
Cubros S.A., Luxembourg	53360	Opera Management S.A., Luxembourg	53365
D8 Park, S.à r.l., Luxembourg	53362	Orco Germany S.A., Luxembourg	53330
DBV-Winterthur Fund Management Company		Parfim International Holding S.A., Luxembourg .	53354
(Luxembourg) S.A., Luxembourg	53333	Parts Holdings S.à r.l. & Cie S.C.A., Luxembourg .	53348
DDC S.A., Luxembourg	53354	Pref Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53344
EPI Orange Holdings, S.à r.l., Luxembourg	53357	Pref Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53348
EPI Orange Holdings, S.à r.l., Luxembourg	53360	Priorité Service S.A., Luxembourg	53354
Europa D8 Park, S.à r.l., Luxembourg	53362	Roosevelt Investment S.A., Luxembourg	53330
Figest S.A.H, Luxembourg	53366	Safre Holding S.A., Wiltz	53360
Flag Distribution S.A., Luxembourg	53330	(La) Serenissima Investments S.A., Luxembourg .	53370
France Investment S.A., Luxembourg	53332	Sigma 4 Constructions S.A., Stadtbredimus	53362
Homlux Holding S.A., Luxembourg	53356	Sigma 4 Constructions S.A., Stadtbredimus	53363
Homlux Holding S.A., Luxembourg	53357	Société Flue S.A., Luxembourg	53354
IBM Belgium Financial Services Cy SMME «Luxem-		Société Française de Bienfaisance, A.s.b.l., Luxem-	
bourg Branch», S.à r.l., Hesperange	53340	bourg	53336
Immo Sharp S.A., Hunsdorf	53335	Solvadis Holding, S.à r.l., Luxembourg	53366
Jada S.A., Luxembourg	53360	Solvadis Holding, S.à r.l., Luxembourg	53369
JLD Communication S.A., Luxembourg	53363	Tetra International S.A., Luxembourg	53336
JLD Communication S.A., Luxembourg	53364	Tower Training & Consulting, S.à r.l., Luxembourg	53365
Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A., Lu-		World Immobilière S.A., Luxembourg	53364

ROOSEVELT INVESTMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 44.622.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

N. Vainker Bouvier De Lamotte

Le liquidateur

(026377/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

KITRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 99.601.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 21 octobre 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes de:

- Monsieur Pierre Letargez, administrateur et administrateur-délégué;
- Madame Kathy Mandiau, administrateur,
- Monsieur Hans Lachat, administrateur,
- Mademoiselle Anne-Isabelle De Man, administrateur,
- MAZARS, commissaire aux comptes.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

MAZARS

Commissaire aux comptes

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025766/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

FLAG DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 67.771.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 31 janvier 2006

1. Le Conseil accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Alessandro Zampori, demeurant au 167 Via G. Mattioli à I-24100 Bergamo.

2. Le Conseil nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Luxembourg, le 10 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025777/5387/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

ORCO GERMANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 102.254.

L'an deux mille six, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORCO GERMANY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1056 du 21 octobre 2004. Les statuts en ont été modifiés

suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 décembre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Leroi, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Passerat, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Olivier Lansac, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de valeur nominale des actions.
2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
3. Transfert de siège social.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la valeur nominale des actions qui est actuellement de dix euros (EUR 10,-) à un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25). Les 350.000 (trois cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune sont ainsi échangées contre 2.800.000 (deux millions huit cent mille) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions et aux inscriptions afférentes.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa et le cinquième alinéa de l'article cinq des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Version française:

Art. 5. (alinéa 1^{er} et alinéa 5). «Le capital social est fixé à trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) représenté par deux millions huit cent mille (2.800.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.»

«Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-), le cas échéant par la création et l'émission d'actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.»

Version anglaise:

Art. 5. (1st paragraph and 5th paragraph). «The corporate capital is fixed at three million five hundred thousand Euro (EUR 3,500,000,-) represented by two million eight hundred thousand (2,800,000) shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.»

«The corporate share capital may be increased from its present amount to fifty million Euro (EUR 50,000,000,-), as the case may be by the creation and the issue of new shares, entitling to the same rights and advantages as the existing shares.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société avec effet au 3 avril 2006 à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Leroi, C. Passerat, O. Lansac, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 mars 2006, vol. 436, fol. 3, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mars 2006.

H. Hellinckx.

(031300/242/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

ASTER 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 102.802.

Extrait d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 février 2006

- Les actionnaires ont approuvé la démission avec effet immédiat de M. Koivula Peter.
Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:
M. Christian Wildmoser, M. Godfrey Abel, M. Howard Poulson, M. Marc Boughton, M. et M. Keith McShea.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025779/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

FRANCE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 108.500.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 9 mars 2006 à 10:30 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le transfert du siège social de la société du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg vers 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est approuvé avec effet à partir de la date de la réunion.

Veuillez noter que l' (les) administrateur(s) suivant(s) a (ont) changé d'adresse comme suit:

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., boulevard Royal, 47, L-2449 Luxembourg

LUXROYAL MANAGEMENT S.A., boulevard Royal, 47, L-2449 Luxembourg.

D'autre part, l'adresse du Commissaire a également changée pour être:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., boulevard Royal, 47, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

FRANCE INVESTMENT S.A.

Représentée par ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025800/1084/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

CANAL MUSIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 69.882.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 1^{er} février 2006

L'assemblée décide:

D'accepter la démission de l'administrateur:

Monsieur Jean-Charles Mathey, 22, rue Boileau, F-75016 Paris.

De nommer comme administrateur pour une période jusqu'à l'assemblée générale statuaire en 2007:

Monsieur Philippe Boindrieux, 46/50, avenue Théophile Gautier, F-75016 Paris

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE SCHEIWEN - NICKELS & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025809/1132/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

DBV-WINTERTHUR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 69.627.

Suite à la démission de Madame Simone Vetter-Fohr avec effet au 1^{er} février 2006 de sa fonction de membre du Conseil d'Administration et suite à la cooptation de Monsieur Peter Nies, dont l'adresse professionnelle est Frankfurter Strasse 50, D-65178 Wiesbaden, avec effet au 1^{er} février 2006 comme nouveau membre du Conseil d'Administration, jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2006, la Conseil d'Administration se présente désormais comme suit:

Dr Paul Verhoeven	Wiesbaden	Président
Raymond Melchers	Luxembourg	Vice-président
Peter Nies	Wiesbaden	

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2006.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

S. Best / O. Guelbey

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03853. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(025811/736/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

MAHEVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3569 Dudelange, 96, rue Tattenberg.
R. C. Luxembourg B 79.805.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 mai 2005 que:

- Monsieur Lucien Zollo est révoqué de son poste de commissaire aux comptes.

- La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers est nommé au poste de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2011.

- Le siège social est transféré de l'adresse actuelle sise à L-3511 Dudelange, 78, rue de la Libération à L-3569 Dudelange, 96, rue Tattenberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02830. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(025815/502/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

MONTESA, Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 34.137.

L'an deux mille six, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONTESA, établie et ayant son siège social à Bertrange (ci-après «la Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.137, constituée suivant acte notarié en date du 29 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 466 du 14 décembre 1990 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 31 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 852 du 5 juin 2002.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Max Leesch, employé privé, demeurant à Koerich,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jeff Leesch, employé privé demeurant à Blaschette.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Doris Leesch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à la présente assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier la date de l'Assemblée Générale Ordinaire et la fixe au deuxième mardi du mois de mai à quatorze heures.

Le premier alinéa de l'article 17 des statuts est donc modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'Assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à quatorze heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Leesch, J. Leesch, D. Leesch, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, vol. 152S, fol. 14, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

F. Baden.

(015256/200/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

MONTESA, Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 34.137.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(015258/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

MILLIPART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 112.435.

L'an deux mille six, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MILLIPART, S.à r.l., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, à la section B sous le numéro 112.435, constituée suivant acte reçu le 18 novembre 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.078.905 (deux millions soixante-dix-huit mille neuf cent cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Mise à jour du capital social de la société par annulation de 300 (trois cents) parts sociales propres détenues par la société dans son portefeuille, de sorte à le ramener à EUR 207.860.500,- (deux cent sept millions huit cent soixante mille cinq cents euros).

2.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

3.- Allocation d'une partie de la prime d'émission s'élevant à un montant de EUR 20.786.050,- (vingt millions sept cent quatre-vingt-six mille cinquante euros), correspondant à 10% (dix pour cent) du capital social, à la réserve légale.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à une mise à jour du capital social par annulation de 300 (trois cents) parts sociales propres détenues par la société dans son portefeuille, de sorte à le ramener à EUR 207.860.500,- (deux cent sept millions huit cent soixante mille cinq cents euros).

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«The Company's capital is set at EUR 207,860,500.- (two hundred seven million eight hundred sixty thousand five hundred Euro), represented by 2,078,605 (two million seventy-eight thousand six hundred and five) shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each.»

Version française:

«Le capital social est fixé à EUR 207.860.500,- (deux cent sept millions huit cent soixante mille cinq cents euros), divisé en 2.078.605 (deux millions soixante-dix-huit mille six cent cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'allouer une partie de la prime d'émission s'élevant à un montant de EUR 20.786.050,- (vingt millions sept cent quatre-vingt-six mille cinquante euros), correspondant à 10% (dix pour cent) du capital social, à la réserve légale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, vol. 152S, fol. 21, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

J. Elvinger.

(026047/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

MILLIPART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 112.435.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41387 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

J. Elvinger.

(026048/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

IMMO SHARP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7395 Hunsdorf, 50, rue de Steinsel.

R. C. Luxembourg B 49.770.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2005

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes SOFINTER S.A. (anciennement FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.).

Deuxième résolution

En lieu et place du commissaire aux comptes démissionnaire, l'assemblée générale décide de nommer:

SOFINTER GESTION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106.316.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2006.

Hunsdorf, le 25 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature / Signature/ Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025816/820/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

53336

TETRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 33.613.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 mars 2006

Il résulte du procès-verbal que Madame Véronique Lang a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 15 mars 2006.

A été nommé comme administrateur de la société, en remplacement de Madame Véronique Lang, Monsieur Paul Ketter, demeurant à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025836//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

SOCIETE FRANCAISE DE BIENFAISANCE, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 16, rue Nicolas Adames.

En conformité avec les dispositions statutaires rappelées en référence, l'adresse du siège social de l'association est à modifier comme suit:

Ancienne adresse: 23, rue J.P. Koenig, L-1865 Luxembourg;

Nouvelle adresse: 16, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

A Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature

Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03953. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025848//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

BEETEBUERG BEWEEGT SECH, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3201 Bettembourg, 2, Château de Bettembourg.

R. C. Luxembourg F 1453.

STATUTS

Chapitre 1^{er}. - Dénomination, siège social, durée, objet

Art. 1^{er}. Les soussignés ont convenu de créer entre eux une association qui porte le nom de BEETEBUERG BEWEEGT SECH et qui est régie par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 2. Le siège social de BEETEBUERG BEWEEGT SECH se trouve au Château de Bettembourg, Boîte Postale 29 à L-3201 Bettembourg.

Art. 3. L'association BEETEBUERG BEWEEGT SECH est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet est prioritairement la promotion du mouvement, de l'activité physique et sportive auprès de la population afin d'œuvrer contre les tendances croissantes de la sédentarité et afin de favoriser des modes de vie sains et actifs.

Chapitre 2. - Structure et membres

Art. 5. L'association BEETEBUERG BEWEEGT SECH est structurée comme suit:

- a) l'assemblée générale;
- b) le conseil d'administration;
- c) les réviseurs de caisse;
- d) les groupes de travail;
- e) les membres.

Art. 6. Peut devenir membre toute personne physique qui paye une cotisation et s'engage à respecter les présents statuts.

Art. 7. Le nombre de membres ne peut être inférieur à 5 (cinq).

Art. 8. Peut également devenir membre toute association ou société quelconque, ainsi que toute entité de droit public. Elle désigne la personne physique qui la représente au sein de l'association et elle a les mêmes droits et obligations que les membres.

Art. 9. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale de l'association BEETEBUERG BEWEEGT SECH, mais ne pourra dépasser les 5 euros (index 100). Les cotisations sont payables au courant du premier semestre de l'année. La cotisation donne droit au courrier et publications destinés aux membres.

Art. 10. La qualité de membre est perdue:

a) par démission volontaire du membre;
b) par exclusion prononcée par l'assemblée générale, à la majorité simple, en cas de violation grave des intérêts de l'association;

La décision sur l'exclusion devra figurer sur l'ordre du jour de l'assemblée générale. Le membre dont l'exclusion est envisagée aura l'occasion d'exprimer son point de vue devant l'assemblée générale.

c) automatiquement en cas de non-paiement de la cotisation annuelle au cours de l'année pour laquelle elle est due.

Les droits d'associé cesse immédiatement après démission volontaire, exclusion prononcée ou non-paiement de la cotisation. Les membres sortants, éliminés ou exclus n'ont ni un droit sur le patrimoine social ni sur la restitution des cotisations payées.

Chapitre 3. - L'assemblée Générale

Art. 11. L'assemblée générale a lieu chaque année au courant du premier semestre. L'exercice social est identique à l'année calendrier. Les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils ont été établis par le conseil d'administration sont soumis aux membres pour approbation.

Art. 12. La convocation pour l'assemblée générale est de la compétence du conseil d'administration ou de son président. Elle se fait par une convocation écrite qui devra contenir l'ordre du jour. Cette convocation doit être adressée aux membres au moins 8 jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale.

Art. 13. Ses décisions ne peuvent être prises que sur des points figurant à l'ordre du jour ou sur ceux dont la majorité des membres présents a reconnu l'urgence. Chaque motion portant la signature d'au moins 20 membres doit être mise à l'ordre du jour d'une assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale est valablement constituée, quelque soit le nombre de membres présents. Les décisions sont prises à la majorité absolue et engagent par la suite tous les membres. En cas de partage des voix celle du président est prépondérante.

Art. 15. Une assemblée générale extraordinaire est convoquée

a) si le conseil d'administration le juge nécessaire;
b) sur requête écrite d'au moins 1/10 des membres.

Le lieu de cette assemblée générale extraordinaire est fixé par le conseil d'administration. Les articles 12 à 14 s'appliquent aussi à l'assemblée générale extraordinaire.

Chapitre 4. - Conseil d'Administration

Art. 16. Le conseil d'administration est composé d'un minimum de 5 et maximum de 11 membres. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 17. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale à la majorité absolue. Le conseil d'administration est renouvelé chaque année d'un tiers de ses membres. Les membres sortants sont rééligibles sans déclaration de candidature préalable.

Art. 18. Le conseil d'administration peut choisir en son sein parmi les membres élus, un bureau composé au moins du président, du secrétaire et du trésorier.

Art. 19. Le conseil d'administration peut être dissous par décision de l'assemblée générale à majorité absolue suite à un vote secret, si une motion écrite à ce sujet est signée par au moins 1/10 des membres. En cas de dissolution du conseil d'administration, une assemblée générale extraordinaire convoquée endéans un mois devra élire un nouveau conseil d'administration.

Art. 20. Le conseil d'administration est compétent pour la gestion des affaires et des comptes, ainsi que pour la représentation judiciaire et extrajudiciaire de l'association. Il peut acquérir, vendre ou échanger des biens mobiliers et immobiliers se rapportant à son objet social, accepter des donations et des legs, déposer sur un compte bancaires les liquidités. A l'égard des tiers, l'association est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, parmi lesquelles doit figurer celle du président ou de son représentant, sans que ceux-ci aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial.

Art. 21. Les réviseurs de caisse sont au nombre de 2 au minimum. Il sont élus par l'assemblée générale pour une durée de 3 ans et sont rééligibles au terme de leur mandat. Les réviseurs de caisse ont l'obligation de vérifier les comptes et d'en faire un rapport à l'assemblée générale. Le retrait de la fonction de réviseur de caisse devra être communiqué par écrit au conseil d'administration.

Art. 22. Le conseil d'administration peut instaurer un ou plusieurs groupes de travail pour prendre en charge l'élaboration de propositions, dossiers ou projets ou pour l'exécution d'une tâche définie dans le cadre de l'objet des présents statuts. De même le conseil d'administration pourra engager un expert pour une tâche spécifique.

Art. 23. Les moyens financiers de l'association gérés par le conseil d'administration sont:

- a) les cotisations annuelles des membres;
- b) les subsides et subventions reçus des collectivités et administrations publiques;
- c) les donations et légations provenant de personnes privées ou publiques;
- d) les intérêts de capitaux;
- e) les recettes générées par des activités propres;
- f) les revenus pour services rendus.

Chapitre 5. - Dispositions générales

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas spécialement réglé par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans buts lucratifs.

Chapitre 6. - Dissolution

Art. 25. Une dissolution de l'association s'effectue conformément aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans buts lucratifs. En cas de dissolution, le patrimoine social sera versé à l'Office Social de la commune de Bettembourg.

Bettembourg, le 14 mars 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04027. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026052//103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

APAX 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. LP INVESTORS, S.à r.l.).

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: Luxembourg, 16, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 113.874.

In the year two thousand six, on the tenth day of January.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

APAX WW NOMINEES LTD., organized under the laws of England and Wales, having its registered office at 15, Portland Place, London W1B 1PT, registered at the Companies House under the number 04693597, (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Mrs Nathalie Campello, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following: it is the sole actual shareholder of LP INVESTORS, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on 23 décembre 2005, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated hereabove, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the denomination of the Company in APAX 3, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination APAX 3, S.à r.l.»

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.- (nine hundred Euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

APAX WW NOMINEES LTD., dont le siège social est sis au 15 Portland Place, London W1B 1PT, Royaume-Uni, enregistrée au Companies House sous le numéro 04693597 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Nathalie Campello, Juriste, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

elle est l'Associé Unique de la société LP INVESTORS, S.à r.l. (ci-après désignée la «Société»), société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en APAX 3, S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination sociale APAX 3, S.à r.l.»

Frais - Estimation

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte à environ EUR 900,- (nine hundred Euro).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Campello, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 21, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mars 2006.

P. Bettingen.

(026141/202/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

**APAX 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LP INVESTORS, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg, 16, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 113.874.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mars 2006.

P. Bettingen.

(026142/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

CPM SECURITISATION FONDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 103.693.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société prises en date du 21 décembre 2005

En date du 21 décembre 2005, les actionnaires de la Société ont décidé de prolonger la première année sociale du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

CPM SECURITISATION FONDS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025938/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

**IBM BELGIUM FINANCIAL SERVICES CY SMME «LUXEMBOURG BRANCH»,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.
R. C. Luxembourg B 31.886.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 24 janvier 2006

Suite à la démission de Monsieur Jean-Paul Delfel de sa fonction de Représentant Permanent de la Succursale de la Société avec effet au 24 janvier 2006, le Conseil d'administration de la Société a décidé en date du 24 janvier 2006 de nommer Monsieur Marcel Origer, né le 23 février 1956 à Ettelbruck au Luxembourg, et demeurant actuellement au 7, rue JB Neuens à L-7553 Mersch au Luxembourg, à la fonction de Représentant Permanent de la Société avec effet au 24 janvier 2006 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025850/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

LUX-PROMOTION ET PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.
R. C. Luxembourg B 94.369.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des associés tenue en date du 26 août 2005

En date du 26 août 2005, l'Assemblée Générale des Associés a accepté à l'unanimité les cessions de parts sociales suivantes:

Monsieur Nico Hansen a cédé à la société TRAXIMA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54.348 les 25 parts sociales qu'il détient de la société.

Luxembourg, le 10 mars 2006.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025869/1218/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

**KAUPTHING LIFE & PENSION, LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. PFA PENSION LUXEMBOURG S.A.).**

Registered office: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 40.460.

In the year two thousand and five, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of PFA PENSION LUXEMBOURG S.A. (the «Company»), a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 40.460, whose articles of association were adopted pursuant to a notarial deed on 20 May 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 15 October 1992, number 464. The articles of association have been amended for the last time pursuant a notarial deed on 17 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 December 2002, number 1728.

The meeting was opened at 2.30 p.m. with Mrs Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Rodolphe Mouton, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company from PFA PENSION LUXEMBOURG S.A. to KAUPTHING LIFE & PENSION, LUXEMBOURG S.A.;

2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company;

3. Suppression of the nominal value of the shares of the Company;

4. Change of the currency of the share capital of the Company from Danish Crowns to Euro;

5. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company;

6. Change of the date of the annual general meeting of shareholders from the first Wednesday of April at two o'clock p.m. to the second Thursday of March at ten o'clock a.m.;

7. Subsequent amendment of article 16, second paragraph of the articles of association of the Company.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the Company from PFA PENSION LUXEMBOURG S.A. to KAUPTHING LIFE & PENSION, LUXEMBOURG S.A.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend article 1 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

«**Art. 1.** There exists hereby among the subscribers and all those may become owners of shares hereafter issued, a public limited company («société anonyme») under the name of KAUPTHING LIFE & PENSION, LUXEMBOURG S.A.»

Third resolution

The general meeting decides to suppress the nominal value of the shares of the Company.

Fourth resolution

The general meeting decides to change the currency of the share capital of the Company from Danish Crowns to Euro.

The share capital in the amount of thirty million Danish Crowns (DKK 30,000,000.-) has been converted from the Danish Crowns currency (DKK) into the euro currency (EUR) at an exchange rate of seven point four five seven two Danish Crowns (DKK 7.4572) for one Euro (EUR 1.-) as displayed on EUROPEAN CENTRAL BANK official website (www.ecb.int) on 20 December at 2.15 p.m. ECB time (CET). As a consequence the amount of the share capital is equal to four million twenty-two thousand nine hundred fifty-seven Euro and sixty-seven cents (EUR 4,022,957.67).

Fifth resolution

As a consequence of the two precedent resolutions, the general meeting decides to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at four million twenty-two thousand nine hundred fifty-seven Euro and sixty-seven cents (EUR 4,022,957.67) represented by one hundred and fifty thousand (150,000) shares without par value.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendments of these articles of incorporation.»

Sixth resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders from the first Wednesday of April at two o'clock p.m. to the second Thursday of March at ten o'clock a.m.

Seventh resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend article 16, second paragraph of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

«**Art. 16. Second paragraph.** «It may also be called upon the request of shareholders representing at least one fifth of the capital. The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg-City at a place specified in the notice of the meeting, on the second Thursday of March at 10.00 hours CET.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PFA PENSION LUXEMBOURG S.A. (ci-après la «Société»), une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 40.460, dont les statuts ont été adoptés suivant acte notarié en date du 20 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 15 octobre

1992, numéro 464. Les statuts ont été dernièrement modifiés suivant acte notarié le 17 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 décembre 2002, numéro 1728.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour Ordre du Jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de PFA PENSION LUXEMBOURG S.A. en KAUPTHING LIFE & PENSION, LUXEMBOURG S.A.;

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société;

3. Suppression de la valeur nominale des actions de la Société;

4. Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de couronnes danoises en euros;

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

6. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du premier mercredi du mois d'avril à deux heures de l'après-midi au second jeudi du mois de mars à dix heures du matin;

7. Modification subséquente de l'article 16, second paragraphe, des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société PFA PENSION LUXEMBOURG S.A. en KAUPTHING LIFE & PENSION, LUXEMBOURG S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination KAUPTHING LIFE & PENSION, LUXEMBOURG S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital social de la société de Couronnes Danoises en euros.

Le capital social d'un montant de trente millions de couronnes danoises (DKK 30.000.000,-) a été convertie en euros (EUR), selon un taux de change de sept virgule quatre-cinq sept deux couronnes danoises (DKK 7,4572) pour un euro (EUR 1,-) tel qu'affiché sur le site Internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 20 décembre à 14h15 (CET). En conséquence, le montant du capital social est égal à quatre millions vingt-deux mille neuf cent cinquante-sept euros et soixante-sept cents (EUR 4.022.957,67).

Cinquième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre millions vingt-deux mille neuf cent cinquante-sept euros et soixante-sept cents (EUR 4.022.957,67) représenté par cent cinquante mille (150.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social souscrit peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires statuant dans les conditions requises pour les modifications des statuts.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du premier mercredi du mois d'avril à deux heures de l'après-midi au second jeudi du mois de mars à dix heures du matin.

Septième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 16, deuxième alinéa des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 16. Deuxième alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit conformément à la loi luxembourgeoise, dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le second jeudi du mois de mars à 10.00 heures CET.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wagner-Chartier, A. Gobert, R. Mouton, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2006, vol. 899, fol. 84, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 février 2006.

J.-J. Wagner.

(026145/239/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

**KAUPTHING LIFE & PENSION, LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. PFA PENSION LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 40.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(026146/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

CABLE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 91.941.

Extrait des décisions prises par les gérants le 6 février 2006

La Société accepte les démissions de Monsieur Gerad Meijssen à partir du 6 février 2006. La composition des gérants sera donc, à partir de cette date:

Monsieur Ruettger Keienburg.

La Société ne prévoit aucun remplacement de Monsieur Meijssen pour l'instant.

Luxembourg, le 20 février 2006.

CABLE HOLDING, S.à r.l.

Signature

R. Villalobos

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028871//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

CABLE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 91.941.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

G. Meijssen

Managing Director

(028873//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

LUXEMBOURG BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 96.064.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 13 mars 2006 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- Monsieur François Pfister a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au jour de la présente assemblée;
- Monsieur Christophe Chevrier, manager dans le secteur audiovisuel, né à St-Mandé, France, le 1^{er} décembre 1958, demeurant au 20, rue Masséna, 69006 Lyon, France, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025870/1035/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

CORTEC PAPERSYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.897.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des associés du 15 février 2006

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Monsieur Aleksandar Djukanovic, demeurant à L-7262 Helmsange, 7, cité Princesse Amélie, de ses fonctions de gérant technique
- nomination de Monsieur Nico Hansen, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, aux fonctions de gérant technique

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025922/1218/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

PREF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 1,520,100.-.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 102.795.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), acting as the representative of the Sole Manager of the Company, pursuant to resolutions of the Sole Manager dated 1 July 2005.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger on 21 July 2004 whose articles are published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number n° 1142 dated 12 November 2004, page 54.779 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.795.

2. The share capital of the Company is fixed at one million five hundred twenty thousand and one hundred Euro (EUR 1,520,100.-) represented by fifteen thousand one hundred and ninety-six (15,196) Class A Shares and five (5) Class B Shares. Each share has a value of one hundred Euro (EUR 100.-).

3. Pursuant to article 6 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles»), the Company, for the purposes of the effective performance of the obligations resulting from any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company, has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of twenty-two million four hundred ninety-five thousand and nine hundred Euro (EUR 22,495,900.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and is subject to the specific limits and conditions set out under article 6 of the Articles.

4. The increase of the share capital shall be realised within the strict limits defined in the article 6 of the Articles, which are as following:

6.1. For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company, the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of twenty-two million four hundred ninety-five thousand and nine hundred Euro (EUR 22,495,900.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the existing Class A Shares.

6.2. The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Class A Shares or the increase of the nominal value of the existing Class A Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager in compliance with any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company.

6.3. Until 21 July 2009 at the latest, and in compliance with the obligations undertaken by the Manager in the any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company, the Manager is authorised to increase, from time to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Class A Shares to the existing Shareholders or to any other person as approved by the Shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

6.4. The Class A Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Manager within the strict limits stated in the any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company.

6.5. In particular, the Manager may issue the new Class A Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

6.6. The Manager may also determine the date of the issue and the number of Class A Shares having to be eventually subscribed and issued.

6.7. The rights attached to the new Class A Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Class A Shares.

6.8. The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Class A Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.9. The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of Class A Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Class A Shares.

6.10. Upon cash increase of the corporate capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised corporate capital, the amounts of the authorised capital specified in article 6.1. of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of corporate capital under article 6 of the Articles.

5. In the resolutions of the Sole Manager taken on 1 July 2005, the Sole Manager of the Company decided the increase of the share capital of the Company with an amount of two hundred and eight thousand six hundred Euro (EUR 208,600.-), pursuant to article 6 of the Articles in order to raise it from its current amount of one million five hundred twenty thousand and one hundred Euro (EUR 1,520,100.-) to one million seven hundred and twenty-eight thousand seven hundred Euro (EUR 1,728,700.-), by creating and issuing two thousand eighty-six (2,086) new Class A Shares (the «New A Shares») with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing Class A Shares, in compliance with article 5 of the Articles.

6. The subscription and the paying-up of the New A Shares have been done by contribution in cash.

7. The Sole Manager has further decided to have the increase of the share capital enacted by a Luxembourg notary and to grant Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), a power of attorney, with full power of substitution, to record the creation, issue and liberation of the New A Shares for a total amount of two million eighty-six thousand Euro (EUR 2,086,000.-), corresponding to the liberation of the New A Shares for an amount of two hundred and eight thousand six hundred Euro (EUR 208,600.-) and to the payment of share premium of an amount of one million eight hundred and seventy-seven thousand four hundred Euro (EUR 1,877,400.-), to meet the Luxembourg notary, to present the documentation relating to the increase of the share capital of the Company, to request the subsequent amendment of articles 5 and 6 of the Articles so as to enact such increase, to prepare the necessary documentation for the allotment of the New A Shares to the subscribers and to do all things necessary to implement the foregoing.

8. The New A Shares have been fully subscribed for a total amount of two million eighty-six thousand Euro (EUR 2,086,000.-), corresponding to the liberation of the New A Shares for an amount of two hundred and eight thousand six hundred Euro (EUR 208,600.-) and to the payment of share premium of an amount of one million eight hundred and seventy-seven thousand four hundred Euro (EUR 1,877,400.-), by the shareholders of Class A of the Company, i.e.:

- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE, a limited liability company incorporated under the laws of France, having its registered office at 5, rue Masseran, 75007 Paris, France and registered with Paris Trade Register under number 383 680 220, which acquired all the assets and liabilities including but not limited to the Class A Shares owned by CDC IXIS and its obligations under the ISA following a merger by acquisition, for two hundred and six (206) New A Shares for an amount of twenty thousand and six hundred Euro (EUR 20,600.-), subject to a share premium of an amount of one hundred and eighty-five thousand two hundred Euro (EUR 185,200.-); and

- PREF FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the Luxembourg laws, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.746, for one thousand eight hundred and eighty (1,880) New A Shares for

an amount of one hundred and eighty-eight thousand Euro (EUR 188,000.-), subject to a share premium of an amount of one million six hundred and ninety-two thousand two hundred Euro (EUR 1,692,200.-).

9. The New A Shares have been fully paid up through contributions in cash as evidenced by the bank certificate, which shall remain attached to the present deed.

10. The justifying documents of the subscription and of the payment of the New A Shares have been consequently produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

11. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, the article 5.1. of the Articles is amended and now reads as follows:

5.1. The corporate capital is fixed at one million seven hundred and twenty-eight thousand seven hundred Euro (EUR 1,728,700.-), represented by seventeen thousand two hundred and eighty-two (17,282) registered shares of Class A (herein referred to as «Class A Shares») and by five (5) registered shares of Class B (herein referred to as «Class B Shares»); the Class A Shares together with the Class B Shares being hereafter referred to as the «Shares»), with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-).

12. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, the article 6.1. of the Articles is amended and now reads as follows:

6.1. For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company, the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of twenty-two million two hundred and eighty-seven thousand three hundred Euro (EUR 22,287,300.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the existing Class A Shares.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at twenty-four thousand seven hundred Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Gérant Unique de la Société, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré aux termes des résolutions prises par le Gérant Unique le 1^{er} juillet 2005.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire Joseph Elvinger le 21 juillet 2004, dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1142 daté du 12 novembre 2004, page 54779 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.795.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à un million cinq cent vingt mille cent euros (1.520.100,- EUR), représenté par quinze mille cent quatre-vingt-seize (15.196) Parts Sociales de Classe A et cinq (5) Parts Sociales de Classe B; chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-).

3. Conformément à l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts»), la Société, afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société, disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille neuf cents euros (EUR 22.495.900,-), pour émettre de nouvelles Parts Sociales de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A existantes, et est soumis aux limites et conditions définies à l'article 6 des Statuts.

4. L'augmentation du capital social de la Société doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies à l'article 6 des Statuts, en tenant compte que:

6.1. Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société, la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille neuf cents euros (EUR 22.495.900,-), pour émettre de nouvelles Parts Sociales de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A existantes.

6.2. Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de nouvelles Parts Sociales de Classe A à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Associés existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé conformément à toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société.

6.3. Jusqu'au 21 juillet 2009 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant dans toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société, le Gérant augmentera le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission ou non de Parts Sociales de Classe A aux détenteurs actuels de Parts Sociales ou toutes autres personnes ayant été agréées par les Associés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité comme prévues dans l'article 189 paragraphe 1^{er} de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

6.4. Les Parts Sociales de Classe A pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminé par le Gérant tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société.

6.5. Le Gérant pourra, en particulier, émettre les nouvelles Parts Sociales de Classe A avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant.

6.6. Le Gérant déterminera également la date d'émission et le nombre de Parts Sociales de Classe A devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

6.7. Les droits attachés aux nouvelles Parts Sociales de Classe A seront identiques à ceux attachés aux Parts Sociales de Classe A déjà émises.

6.8. Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour des Parts Sociales de Classe A représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.9. Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Parts Sociales de Classe A et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libération.

6.10. Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital en vertu de l'article 6 des Statuts.

5. Dans les résolutions prises le 1^{er} juillet 2005 par le Gérant Unique de la Société, celui-ci a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent huit mille six cents euros (EUR 208.600,-), suivant l'article 6 des Statuts pour porter ainsi le capital social de son montant actuel d'un million cinq cent vingt mille cent euros (1.520.100,- EUR) à un million sept cent vingt-huit mille sept cents euros (EUR 1.728.700,-), par création et émission de deux mille quatre-vingt-six (2.086) nouvelles Parts Sociales de Classe A (les «Nouvelles Parts A») avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales existantes de Classe A, conformément à l'article 5 des Statuts.

6. La souscription et le paiement des Nouvelles Parts A ont été faits par apport en numéraire.

7. Le Gérant Unique a également décidé de faire acter l'augmentation de capital social par un notaire luxembourgeois et de donner pouvoir à Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), avec plein pouvoir de substitution, de prendre acte de la création, émission et libération des Nouvelles Parts A pour un montant total deux millions quatre-vingt-six mille euros (EUR 2.086.000,-) se répartissant entre la libération des Nouvelles Parts A pour la somme de deux cent huit mille six cents euros (EUR 208.600,-) et le paiement de la prime d'émission pour la somme d'un million huit cent soixante-dix-sept mille quatre cents (EUR 1.877.400,-), de rencontrer le notaire luxembourgeois, de présenter la documentation relative à l'augmentation de capital de la Société, de demander la modification subséquent des articles 5 et 6 des Statuts afin de prendre acte de cette augmentation, de préparer la documentation nécessaire pour permettre l'attribution des Nouvelles Parts A aux souscripteurs et de faire tout ce qui sera nécessaire à la mise en oeuvre de ce qui précède.

8. Les Nouvelles Parts A ont été entièrement souscrites pour un montant total de deux millions quatre-vingt-six mille euros (EUR 2.086.000,-) se répartissant entre la libération des Nouvelles Parts A pour la somme de deux cent huit mille six cents euros (EUR 208.600,-) et le paiement de la prime d'émission pour la somme d'un million huit cent soixante-dix-sept mille quatre cents (EUR 1.877.400,-) par les associés de Classe A de la Société, soit:

- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE, société à responsabilité limitée constituée sous le droit français, avec siège social au 5, rue Masseran, 75007 Paris, France et immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 383 680 220, laquelle est devenue propriétaire de tous les dettes et avoirs, en ce compris les Parts Sociales de Classe A détenues par CDC IXIS et ses obligations en vertu de l'ISA (pacte d'associés) suite à fusion, deux cent six (206) Nouvelles Parts Sociales A pour un montant de vingt mille six cents (EUR 20.600,-), moyennant une prime d'émission d'un montant de cent quatre-vingt-cinq mille deux cents euros (EUR 185.200,-); et

- PREF FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, avec siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et de sociétés sous le numéro B 102.746, pour mille huit cent quatre-vingts (1.880) Nouvelles Parts sociales A pour un montant de cent quatre-vingt-huit mille huit cents euros (EUR 188.000,-); moyennant une prime d'émission d'un montant d'un million six cent quatre-vingt-douze mille deux cents euros (EUR 1.692.200,-).

9. Les Nouvelles Parts A ont été entièrement libérées par apport en numéraire, tel que documenté par le certificat bancaire qui restera annexé aux présentes.

10. Les documents justificatifs de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts A ont été présentés au notaire soussigné, qui en qnd expressément acte.

11. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 5.1. des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million sept cent vingt-huit mille sept cents euros (EUR 1.728.700,-), représenté par dix-sept mille deux cent quatre-vingt-deux (17.282) Parts Sociales de Classe A et cinq (5) Parts Sociales de Classe B. Chacune a une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

12. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 6.1. des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

6.1. Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société, la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de vingt-deux millions deux cent quatre-vingt-sept mille trois cents euros (EUR 22.287.300,-), pour émettre de nouvelles Parts Sociales de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A existantes.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de vingt-quatre mille sept cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, vol. 149S, fol. 46, case 11. – Reçu 20.860 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2005.

J. Elvinger.

(029423/211/246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

PREF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 102.795.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 38846, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

J. Elvinger.

(029424/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

PARTS HOLDINGS S.à r.l. & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 114.960.

In the year two thousand and six, on the first day of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PARTS HOLDINGS S.à r.l. & CIE S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg trade and companies' register, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on February 21, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Meeting is presided by Mr Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Laurélia Steinmetz, Avocat, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Richard Desgropes, Avocat, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. It appears from the attendance list, that 3,100 (three thousand one hundred) shares, representing the entire issued and outstanding share capital of the Company, are represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Creation of a new class of shares (the 10% Cumulative Preference Shares) and increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 11,987,400 (eleven million nine hundred eighty-seven thousand four hundred Euro) to bring it from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) to the amount of EUR 12,018,400 (twelve million eighteen thousand four hundred Euro) by way of the issuance of 100,000 (one hundred thousand) new ordinary shares, and 1,098,740 (one million ninety-eight thousand seven hundred forty) new 10% Cumulative Preference Shares

with a par value of EUR 10 (ten Euro) each, having the rights and obligations attached thereto following the amendment of the articles of association of the Company (the Articles);

3. Acknowledgment of the waiver by Parts Holdings Limited of its preferential subscription right;

4. Subscription to the increase specified under item 2. above, and payment of the consideration for the capital increase;

5. Amendment of article 5.1 of the Articles;

6. Amendment of article 6 of the Articles;

7. Amendment of article 8 of the Articles;

8. Amendment of article 18.2, 18.4 and 18.5 of the Articles;

9. Insertion of a new article 19.4 in the Articles;

10. Amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any employee of MAITLAND LUXEMBOURG S.A. and any lawyer of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and

11. Miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation and a separate vote on each of the following resolutions by the general meeting of shareholders of the Company, the shareholders unanimously decide as follows:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create a new class of shares in its share capital, the 10% Cumulative Preference Shares, and resolves to increase the subscribed capital of the Company by an amount of EUR 11,987,400 (eleven million nine hundred eighty-seven thousand four hundred Euro) to bring it from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) to the amount of EUR 12,018,400 (twelve million eighteen thousand four hundred Euro) by way of the issuance of 100,000 (one hundred thousand) new ordinary shares, and to create and issue 1,098,740 (one million ninety-eight thousand seven hundred forty) new 10% Cumulative Preference Shares with a par value of EUR 10 (ten Euro) each, having the rights and obligations attached thereto following the amendment of the Articles.

The Meeting further acknowledges the waiver by PARTS HOLDINGS LIMITED of its preferential subscription right.

Third resolution

The Meeting approves and accepts the subscription of the newly issued shares of the Company, specified under the third resolution above as follows:

Subscription - Payment

PARTS HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 113.502, represented by Mr Bernard Beerens, prenamed, by virtue of a proxy given on February 28, 2006, declares to subscribe for:

(i) 100,000 (one hundred thousand) new ordinary shares;

(ii) 1,098,740 (one million ninety-eight thousand seven hundred forty) new 10% cumulative preference shares,

and further declares to fully pay them up by a contribution in kind consisting of 55,937,000 (fifty-five million nine hundred thirty-seven thousand) shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the Shares) in the share capital of PARTS HOLDINGS (FRANCE) S.A.S., a company incorporated and organised under the laws of France, in the form of a French simplified joint stock company (Société par actions simplifiées) (PARTS HOLDINGS (FRANCE)) with registered office and principal place of business at 17, rue Colisée, 75008 Paris, registered with the Registrar of Paris under number 488 077 165, having a share capital of EUR 55,937,000 (fifty-five million nine hundred thirty-seven thousand Euro) represented by 55,937,000 (fifty-five million nine hundred thirty-seven thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Such contribution in kind of the Shares made to the Company in an aggregate amount of EUR 55,937,000 (fifty-five million nine hundred thirty-seven thousand Euro) is to be allocated as follows:

(i) EUR 11,987,400 (eleven million nine hundred eighty-seven thousand four hundred Euro) is allocated to the share capital account of the Company;

(ii) EUR 0 (zero Euro) is allocated to the ordinary share Premium Reserve Account of the Company;

(iii) EUR 43,949,600 (forty-three million nine hundred forty-nine thousand six hundred Euro) is allocated to the 10% cumulative preference share Premium Reserve Account of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, the shares so contributed in kind have been the subject of a report prepared by DELOITTE S.A., Réviseur d'entreprises, dated as per the date hereof which concludes as follows:

«Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 100,000 ordinary shares and 1,098,740 cumulative preference shares of nominal value EUR 10 each to be issued at total share premium of EUR 43,949,600.»

The said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend articles 5.1 of the Articles which will henceforth have the following wording:

«5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 12,018,400 (twelve million eighteen thousand four hundred Euro) consisting of 1 (one) participating management shares of a par value of EUR 10 (ten Euro) each (the Participating Management Share), of 103,099 (one hundred three thousand ninety-nine) ordinary shares of a par value of EUR 10 (ten Euro) each (the Ordinary Shares), and of 1,098,740 (one million ninety-eight thousand seven hundred forty) 10% cumulative preference shares of a par value of EUR 10 (ten Euro) each (the Preference Shares), all such shares being fully paid up.

The Ordinary Shares and the Preference Shares shall have the rights set forth in these Articles of Association.

Any amounts paid in respect of Ordinary Shares and/or Preference Shares at the time of their subscription over the par value of such shares shall be credited to a premium reserve account of the Company (a Premium Reserve Account) of the class corresponding to that of the shares in question.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend articles 6 of the Articles which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6. Transfer of shares.** The Ordinary Shares and the Preference Shares of the Company are freely transferable, subject to any contractual share transfer restrictions and/or pre-emption rights.»

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend articles 8 of the Articles which will henceforth have the following wording:

«**Art. 8. Liability of Shareholders.** The owners of Ordinary Shares and Preference Shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company. The Managing Shareholder's liability shall be unlimited.»

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend articles 18.2, 18.4 and 18.5 of the Articles which will henceforth have the following wording:

«18.2 No dividend shall be paid or declared and no other distribution shall be made on the Ordinary Shares until the accrued dividend preference on the Preference Shares shall have been paid or otherwise provided for. Each Preference Share shall be entitled to a dividend preference of 10% per annum calculated on the sum of the amount of the issued nominal share capital and share premium accounts of the Company that such Preference Share represents on its date of issuance (the «Cost Basis»), accruing from its date of issuance until paid. In addition, each Preference Share shall be entitled to a further dividend preference of 10% per annum calculated on the amount of the accrued but unpaid dividend on 2 March and 2 September of each year, commencing 2 September 2006. Any Preference Shares issued on or prior to 31 May 2006 shall be deemed to have been issued on 2 March 2006, but solely for purposes of calculating the dividend preference to which such Preference Shares are entitled. Dividends shall only be paid and other distributions shall only be made on the Preference Shares and the Ordinary Shares as and when approved and declared by the Managing Shareholder and subject to compliance with these Articles and applicable law, and no holder of Preference Shares or Ordinary Shares shall have any right to a dividend or distribution until so approved and declared.

Subject to the above, the Managing Shareholder shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as it, at its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company.

18.4 The dividends may be paid in Euro (EUR) or in any other currency determined by the Managing Shareholder and they may be paid at such places and times as may be determined by the Managing Shareholder within the limits laid down by law and these Articles of Association.

18.5 The Managing Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in Luxembourg law and these Articles of Association.»

Eighth resolution

The Meeting resolves to insert a new article 19.4 in the Articles which will have the following wording:

«19.4 In the event of any liquidation, dissolution or winding up of the Company, the holder(s) of Preferred Shares will be entitled to receive as liquidation proceeds, prior and in preference to any distribution of any assets or surplus funds to the holder(s) of Ordinary Shares, (i) first, from the balance of the assets of the Company remaining after all liabilities have been paid, an amount equal to the accrued but unpaid dividend preference on each Preference Share, each sharing pro rata based upon the ratio of the accrued but unpaid dividend preference on each Preference Share to the aggregate of all accrued but unpaid dividends on the Preference Shares as a class (the Preferential Liquidation Right) and (ii) second from the balance of the assets of the Company remaining after payment in full of the Preferential Liquidation Right, an amount equal to the Cost Basis of each Preference Share, each sharing pro rata based to the nominal value of the Preference Shares.

Any liquidation proceeds available for distribution after payment in full of the Preferential Liquidation Right and after payment of the Cost Basis of the Preferred Shares to the holder(s) of Preferred Shares shall (if any) be distributed pro rata, on an equal per share basis among the holder(s) of Ordinary Shares.»

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any employee of MAITLAND LUXEMBOURG S.A. and any lawyer of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Closing of the meeting

The agenda having been completed and since no one asked to intervene, the Chairman declared the meeting closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of present general meeting are estimated at approximately eight thousand Euro.

Capital Tax Duty exemption

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring 100% of the share capital of the French subsidiary, a company incorporated under the laws of France, Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier mars.

Par-devant Nous, Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PARTS HOLDINGS S.à r.l. & CIE S.C.A., une société commandite par actions, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 février 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est présidée par M. Bernard Beerens, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mlle Laurélia Steinmetz, Avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Richard Desgropes, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président demande au notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions détenus par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Ladite liste ensemble avec les procurations des personnes représentées, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

II. Il résulte de ladite liste de présence que 3.100 (trois mille cent) actions, représentant l'intégralité du capital social souscrit et émis de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui par conséquent peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés.

III. L'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Emission d'une nouvelle classe d'actions (les 10% Actions Préférentielles Cumulatives) et augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 11.987.400 (onze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre cents euros) afin de porter son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 12.018.400 (douze millions dix-huit mille quatre cents euros) par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) nouvelles actions ordinaires, et 1.098.740 (un million quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quarante) nouvelles 10% Actions Préférentielles Cumulatives avec une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, avec les droits et obligations qui y sont attachés selon la modification des statuts de la Société (les Statuts);

3. Reconnaissance de la renonciation par PARTS HOLDINGS LIMITED de son droit de souscription préférentiel;

4. Souscription à l'augmentation spécifiée au point 2. ci-dessus et libération de la contrepartie pour l'augmentation de capital;

5. Modification de l'article 5.1 des Statuts;

6. Modification de l'article 6 des Statuts;

7. Modification de l'article 8 des Statuts;

8. Modification de l'article 18.2, 18.4 et 18.5 des Statuts;

9. Insertion du nouvel article 19.4 dans les Statuts;

10. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les présents changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout employé de MAITLAND LUXEMBOURG S.A. ou tout avocat de LOYENS WINANDY d'agir au nom de la Société, afin d'inscrire les nouvelles actions émises dans le registre des associés de la Société; et

11. Divers.

Après examen des différents points à l'ordre du jour, et après délibération, par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société, les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant avoir été correctement convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'émettre une nouvelle classe d'actions, les 10% Actions Préférentielles Cumulatives, et d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 11.987.400 (onze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre cents euros) afin de porter son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 12.018.400 (douze millions dix-huit mille quatre cents euros) par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) nouvelles actions ordinaires, et 1.098.740 (un million quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quarante) nouvelles 10% Actions Préférentielles Cumulatives avec une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, avec les droits et obligations qui y sont attachés selon la modification des statuts de la Société.

L'Assemblée approuve et accepte la renonciation par PARTS HOLDINGS LIMITED de son droit de souscription préférentiel.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription des nouvelles actions de la Société, spécifiées sous la troisième résolution ci-dessus, comme suit:

Souscription - Libération

PARTS HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.502, représenté par M. Bernard Beerens, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 28 février 2006, déclare souscrire à:

(i) 100.000 (cent mille) nouvelles actions ordinaires;

(ii) 1.098.740 (un million quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quarante) nouvelles 10% Actions Préférentielles Cumulatives;

et déclare ensuite les payer entièrement par un apport en nature consistant en 55.937.000 (cinquante-cinq millions neuf cent trente-sept mille) actions avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Actions), qu'il détient dans le capital le capital social de PARTS HOLDINGS (FRANCE) S.A.S., une société établie et régie par les lois françaises, ayant son siège social au 17, rue du Colisée, 75008 Paris, inscrite au registre de Paris sous le numéro 488 077 165, ayant un capital social de EUR 55.937.000 (cinquante-cinq millions neuf cent trente-sept mille euros) représenté par 55.937.000 (cinquante-cinq millions neuf cent trente-sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Un tel apport en nature à la Société d'un montant total de EUR 55.937.000 (cinquante-cinq millions neuf cent trente-sept mille euros) sera alloué comme suit:

(i) EUR 11.987.400 (onze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre cents euros) sont alloués au compte du capital social de la Société;

(ii) EUR 0 (zéro euro) sont alloués au compte de réserve de prime d'émission des actions ordinaires de la Société;

(iii) EUR 43.949.600 (quarante-trois millions neuf cent quarante-neuf mille six cents euros) sont alloués au compte de réserve de prime d'émission des 10% Actions Préférentielles Cumulatives.

En vertu des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, les actions ainsi apportées en nature ont fait l'objet d'un rapport préparé par DELOITTE S.A., Réviseur d'entreprises, daté à la date des présentes qui conclut que:

«Sur base des procédures de vérification décrites ci-dessus, rien ne nous permet de croire que l'Apport n'a pas au moins la valeur équivalente au nombre et à la valeur des 100.000 actions ordinaires et 1.098.740 actions préférentielles cumulatives d'une valeur nominale de EUR 10 chacune émises avec une prime d'émission totale de EUR 43.949.600.»

Ledit rapport du réviseur d'entreprises, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 12.018.400 (douze millions dix-huit mille quatre cents euros) représenté par 1 (une) action de commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune et 103.099 (cent trois mille quatre-vingt-dix-neuf) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune et de 1.098.740 (un million quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quarante) nouvelles 10% actions préférentielles cumulatives (les Actions Préférentielles Cumulatives) avec une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, toutes les actions ont été entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles Cumulatives auront les droits déterminés par ces Statuts.

Tout montant libéré en rapport avec les Actions Ordinaires et/ou les Actions Préférentielles Cumulatives au moment de leur souscription sera alloué à un compte de réserve de prime d'émission de la Société (le Compte de Réserve de Prime d'Emission) attribué spécialement à cette classe d'actions.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Cession d'actions.** Les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles Cumulatives de la Société sont librement cessibles, soumises à toutes restrictions contractuelles à la cession d'actions et/ou aux droits de préemption.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. Responsabilité des Associés.** Les propriétaires d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles Cumulatives sont seulement responsables jusqu'à concurrence de leur apport à la Société. La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 18.2, 18.4 et 18.5 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«18.2 Les Actions Ordinaires ne donneront pas droit à un dividende, et aucune distribution n'aura lieu, jusqu'à ce que le dividende préférentiel accumulé sur les Actions Préférentielles soient payées. Chaque Action Préférentielle donnera droit à un dividende annuel égal à dix pour cent (10%) calculé sur base de la somme du montant figurant au compte capital social et compte prime d'émission de la Société que chaque Action Préférentielle représente en date de son émission (le Cout Initial) dont l'intérêt court depuis la date de son émission jusqu'à son paiement. De plus, chaque Action Préférentielle donnera droit à un dividende préférentiel supplémentaire annuel égal à dix pour cent (10%) du montant des dividendes accumulés mais non payés au 2 mars et 2 septembre de chaque année, commençant le 2 septembre 2006. Toute Action Préférentielle émise avant ou le 31 mai 2006 sera réputée avoir été émise le 2 mars 2006, mais seulement afin de calculer le dividende préférentiel auquel ces Actions Préférentielles donnent droit. Des dividendes ne seront payés et des distributions ne seront faites sur les Actions Préférentielles et les Actions Ordinaires que lorsque ces derniers seront approuvés et déclarés par l'Associé Commandité et en accord avec les Statuts et la loi applicable, et aucun détenteur d'Actions Préférentielles ou d'Actions Ordinaires aura droit au dividende ou à sa distribution jusqu'à son approbation et sa déclaration.

Sous réserve de ce qui précède, l'Associé Commandité déterminera comment le reliquat des profits annuels nets sera distribué et il peut décider de distribuer des dividendes de temps en temps à sa discrétion, en considérant les objectifs sociétaires et la politique de la Société.

18.4 Les dividendes sont payables en euros/EUR ou en toute autre devise déterminée par l'Associé Commandité à tels endroits et moments déterminés par le même Associé et en conformité avec la loi et les Statuts.

18.5 L'Associé Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise et les Statuts.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 19.4 dans les Statuts, qui aura la teneur suivante:

«19.4 Dans l'éventualité d'une liquidation ou dissolution de la Société, le(s) détenteur(s) d'Actions Préférentielles auront droit de recevoir au titre de boni de liquidation, en priorité à toute distribution d'actifs ou surplus de fonds au(x) détenteur(s) d'Actions Ordinaires (i) premièrement, provenant du reliquat des actifs de la Société restant après que toutes les dettes ont été payées, un montant égal au dividende accumulé mais non payé sur chaque Action Préférentielle, chaque part proportionnellement au dividende accumulé mais non payé sur chaque Action Préférentielle par rapport au total de tous dividendes accumulés mais non payés des Actions Préférentielles comme une classe (le Droit Préférentiel de Liquidation) et (ii) deuxièmement, provenant du reliquat des actifs de la Société restant après le paiement total de tous les Droits Préférentiels de Liquidation, un montant égal au Cout Initial de chaque Action Préférentielle, chaque part proportionnellement à la valeur nominale des Actions Préférentielles.

Tout boni de liquidation disponible pour distribution après le paiement total des Droits Préférentiels de Liquidation et après le paiement du Cout Initial de chaque Action Préférentielle au(x) détenteur(s) des Actions Préférentielles (le cas échéant), sera distribué au pro rata, sur une base égale par action entre le(s) détenteur(s) des Actions Ordinaires.»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et accorde pouvoir et autorité à tout employé de MAITLAND LUXEMBOURG et à tout avocat de LOYENS WINANDY pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour ayant été achevé et personne n'ayant demandé à intervenir, le Président déclare que l'Assemblée est close.

Coûts

Les dépenses, coûts, frais de toute sorte qui seront à la charge de la Société relatifs à la présente assemblée sont estimés à environ huit mille euros.

Exonération du droit d'apport

Dans la mesure où par cet apport en nature la Société acquiert 100% du capital social de la succursale française, une société constituée selon les lois de France, état membre de l'Union européenne, la Société s'en réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: B. Beerens, L. Steinmetz, R. Desgropes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, vol. 152S, fol. 56, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

J. Elvinger.

(031308/211/342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

SOCIETE FLUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 71.083.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2005

Conseil d'Administration:

- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert comptable, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Georges Gredt, Comptable, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts, 2006.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025926/3083/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

DDC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 61.976.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg en date du 24 février 2006

Le siège social de la société est transféré du L-1235 Luxembourg 5, rue Emile Bian au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025929/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

PARFIM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 43.239.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 3 mars 2006

Le siège social est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025932/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

PRIORITE SERVICE, Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.
R. C. Luxembourg B 86.647.

—
L'an deux mille six, le quinze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIORITE SERVICE, ayant son siège social à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.647, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 963 du 25 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Eschette, docteur en sciences industrielles, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente d'objet d'arts.

La société a, en outre, pour objet l'ensemble des services aux entreprises, audits, conseil, organisation de prestations de service, y compris par moyens de sous-traitance ou l'emploi direct.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers ainsi que la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

De plus la société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

2.- Nominations statutaires.

3.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Lionel Langleur à la fonction d'administrateur-délégué.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer l'administrateur-délégué, les administrateurs et le commissaire aux comptes de la société et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée procède à la nomination du conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

a) Monsieur Lionel Langleur, administrateur de société, né à Gonnevill (France), le 9 septembre 1943, demeurant à L-1326 Luxembourg, 23, rue Auguste Charles;

b) Monsieur Stéphane Bunel, administrateur de société, né à Fécamp (France), le 26 octobre 1966, demeurant à FR-84370 Bédarrides, Chemin de Montréal (France);

c) Monsieur Marc Langleur, administrateur de société, né à Orange (France), le 12 juin 1965, demeurant à F-84250 Courthézon, rue du Puits (France).

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme Madame Patricia Scialacqua, administratrice de société, née à Vaison la Romaine (France), le 23 octobre 1956, demeurant à F-84100 Uchaux, Chemin des Troupeaux (France), comme commissaire aux comptes de la société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Lionel Langleur, préqualifié, avec pouvoir de signature individuelle.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Lionel Langleur, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, F. Hübsch, P. Eschette, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mars 2006, vol. 536, fol. 9, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mars 2006.

J. Seckler.

(029546/231/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

HOMLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 111.087.

L'an deux mille six, le six mars.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de HOMLUX HOLDING S.A., avec siège social à L-5884 Hespérange, 304, route de Thionville, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.087, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensдорff de Mondorf-les-Bains en date du 21 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 171 du 25 janvier 2006.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Nicolas Zema, ingénieur, demeurant à Dieuze (France),

qui désigne comme secrétaire Emilie Jegen, secrétaire, demeurant à Perl (Allemagne).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Christelle Demichelet, employée privée, demeurant à Algrange (France).

Le Président expose, d'abord, que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Transfert de siège social;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts;
- Fixation de l'adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Hespérange à Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

Elle fixe l'adresse de la société au L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Zema, Ch. Demichelet, E. Jegen, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 21 mars 2006, vol. 470, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 mars 2006.

R. Arrensdorff.

(029569/218/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

HOMLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 111.087.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 29 mars 2006.

R. Arrensdorff.

(029570/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 103.548.

In the year two thousand and five, on the twenty-first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, incorporated by deed enacted on the 5th day of October 2004, inscribed on October 25, 2004 at the Luxembourg trade register, section B, number 103.548, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1293 of December 16, 2004 whose articles of association have been amended by deed enacted on the 3rd day of November 2004, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 108 of 5 February 2005, and by deed enacted on the 3rd day of June 2005, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1349 of 8 December 2005, and by deed enacted on August 30, 2005, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 35,120 (thirty-five thousand one hundred twenty) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 103,300 (one hundred three thousand and three hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 878,000 (eight hundred seventy-eight thousand Euro) to EUR 981,300 (nine hundred eighty-one thousand three hundred Euro) by the issue of 4,132 (four thousand one hundred thirty-two) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

2. Subscription, intervention of the subscriber and full payment of the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim of EUR 103,300 (hundred three thousand three hundred Euro), existing against the Company in favour of EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P.

3. Acceptation by the managers of EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l.

4. Amendment of articles eight of the Articles of Association of the Company in accordance with the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner unanimously decides what follows:

First resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 103,300 (one hundred three thousand three hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 878,000 (eight hundred seventy-eight thousand Euro) to EUR 981,300 (nine hundred eighty-one thousand three hundred Euro) by the issue of 4,132 (four thousand one hundred thirty-two) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim, existing in favour of EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at One Curzon Street, London W1J 5HD, United Kingdom, Trade Register number LP 009339, amounting to EUR 103,300 (one hundred three thousand and three hundred Euro).

Second resolution

The meeting resolves to admit the subscription of the 4,132 (four thousand one hundred thirty-two) shares by the sole partner, EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P., prenamed.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P., prenamed subscriber, which declared to subscribe to 4,132 (four thousand one hundred thirty-two) shares and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a irrevocable waiver of its claim existing against the Company, EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., and in favour of EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P., for an amount of EUR 103,300 (one hundred three thousand three hundred Euro).

The evidence of existence and the amount of such claim and of the waiver have been given to the undersigned notary by a certificate of acknowledgement of debt signed by the managers of EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., and by a certificate of renunciation to the claims signed by the subscriber.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

In view of the above, the meeting resolves to amend articles eight and nine of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 981,300 (nine hundred eighty-one thousand and three hundred Euro), represented by 39,252 (thirty-nine thousand two hundred fifty-two) shares, with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.»

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand and three hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu le 5 octobre 2004, inscrite le 25 octobre 2004 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 103.548, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1293 du 16 décembre 2004, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 3 novembre 2004, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 108 du 5 février 2005, suivant acte reçu le 3 juin 2005, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1349 du 8 décembre 2005, et suivant acte reçu le 30 août 2005, et non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 35.120 (trente-cinq mille cent vingt) parts sociales d'une valeur de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 103.300 (cent trois mille trois cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 878.000 (huit cent soixante-dix-huit mille euros) à EUR 981.300 (neuf cent quatre-vingt-

un mille trois cents euros) par l'émission de 4.132 (quatre mille cent trente-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération des nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, existant à charge de la Société au profit de EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P., pour un montant de EUR 103.300 (cent trois mille trois cents euros).

3.- Acceptation par les gérants de EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l.

4.- Modification de l'article huit des statuts conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 103.300 (cent trois mille trois cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 878.000 (huit cent soixante-dix-huit mille euros) à EUR 981.300 (neuf cent quatre-vingt-un mille trois cents euros) par l'émission de 4.132 (quatre mille cent trente-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, existant à charge de la société au profit de EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P., une limited partnership de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au One Curzon Street, London W1J 5HD, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 009339, s'élevant à EUR 103.300 (cent trois mille trois cents euros).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre la souscription des 4.132 (quatre mille cent trente-deux) parts sociales par l'associé unique, EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P., souscripteur prédésigné,

a déclaré souscrire à 4.132 (quatre mille cent trente-deux) parts sociales, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable de la créance certaine et liquide, existant à son profit et à charge de la Société, EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., prédésignée, et en annulation de cette même créance pour un montant de EUR 103.300 (cent trois mille trois cents euros).

La justification de l'existence et le montant de la dite créance et la renonciation ont été rapportées au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par les gérants de la Société, EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles huit et neuf des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 981.300 (neuf cent quatre-vingt-un mille trois cents euros), représenté par 39.252 (trente-neuf mille deux cent cinquante-deux) parts sociales d'une valeur de EUR 25 chacune.»

«**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ deux mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 151S, fol. 63, case 9. – Reçu 1.033 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2006.

J. Elvinger.

(029773/211/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 103.548.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

J. Elvinger.

(029774/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

CUBROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 114.764.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 mars 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 mars 2006 que:

Monsieur Bruno Beernaerts a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Monsieur, Sirot Benoit, Christophe, né à Villerupt (France), le 1^{er} mai 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf a été nommé nouvel administrateur son mandat expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025945/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

SAFRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 99.163.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 6 mars 2006 que:

Sont réélus administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011:

- Benoit de Bien;
- SOLFICORP S.A.;
- Francis N. Hoogewerf.

Est réélu administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011:

- Francis N. Hoogewerf.

Est réélu commissaire-aux-comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011:

- Henri Vanherberghen.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

Pour extrait conforme

Pour SAFRE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025947/634/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

JADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 81.369.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(026153/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

AGM SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.835.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour AGM SERVICES S.A.

Signature

(026196/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

AGM SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.835.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

AGM SERVICES S.A.

Signature

(026194/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

AGM SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.835.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour AGM SERVICES S.A.

Signature

(026192/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

AGM SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.835.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour AGM SERVICES S.A.

Signature

(026190/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

AGM SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.835.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour AGM SERVICES S.A.

Signature

(026187/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

EUROPA D8 PARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 94.320.

Le présent rectificatif est établi afin de porter à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que le nom du gérant et associé unique EUROVIEW REAL ESTATE, S.à r.l. est désormais le suivant:

NORTH SOUTH PROPERTIES, S.à r.l., dont le siège social se situe au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
MERCURIA SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025955/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

D8 PARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 572.600,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 94.967.

Le présent rectificatif est établi afin de porter à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que le nom du gérant EUROVIEW REAL ESTATE, S.à r.l. est désormais le suivant:

NORTH SOUTH PROPERTIES, S.à r.l., dont le siège social se situe au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
MERCURIA SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00758. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025956/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

SIGMA 4 CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 59, Dieksstrooss.
R. C. Luxembourg B 101.027.

L'an deux mille six, le quatorze mars.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SIGMA 4 CONSTRUCTIONS S.A. avec siège social à L-8551 Noerdange, 5, Nidderpallenerstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.027, constituée suivant acte du notaire Léonie Grethen de Rambrouch du 13 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 768 du 27 juillet 2004.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence d'Edouard Dockendorf, ingénieur IST, demeurant à Stadtbredimus, qui désigne comme secrétaire Renise Risch, clerc de notaire, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Alison Syrett, employée privée, demeurant à Stadtbredimus.

Le Président expose, d'abord, que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

Transfert du siège social de Noerdange à Stadtbredimus.

Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

Fixation de l'adresse de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Noerdange à Stadtbredimus.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts et lui donne la teneur suivante:

«**Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Stadtbredimus.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-5451 Stadtbredimus, 59, Dicksstrooss.
Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Dockendorf, A. Syrett, R. Risch, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 21 mars 2006, vol. 470, fol. 15, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 mars 2006.

R. Arrensdorff.

(029572/218/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

SIGMA 4 CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 59, Dieksstrooss.

R. C. Luxembourg B 101.027.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 mars 2006.

R. Arrensdorff.

(029573/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

JLD COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 107.367.

L'an deux mille six, le huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JLD COMMUNICATION S.A., avec siège social à Mersch, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 839 du 3 septembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie Carbotti-Prieur, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Thérèse Lambert, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Renée Stein, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de Mersch à Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
- 2) Modification afférente de l'article 2 et 13 des statuts.
- 3) Autorisation au Conseil d'Administration de nommer un nouvel administrateur-délégué ainsi qu'un directeur général.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Mersch à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean-Bertholet.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 2 (alinéa 1^{er}) et 13 des statuts suite au transfert du siège social comme suit:

«**Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale des actionnaires.»

«**Art. 13.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit le 25 mars de chaque année à 15 heures, au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Troisième résolution

Suite à la démission de Monsieur Jean-Louis Duzes de son poste d'administrateur-délégué, l'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article 9 des statuts, de nommer Monsieur Benoît Crispeels aux fonctions d'administrateur-délégué.

En outre l'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer Monsieur Jean-Louis Duzes aux fonctions de Directeur Général et à fixer ses pouvoirs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Carbotti-Prieur, M.-T. Lambert, R. Stein, B. Crispeels, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 mars 2006, vol. 435, fol. 86, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 mars 2006.

H. Hellinckx.

(029819/242/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

JLD COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 107.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mars 2006.

H. Hellinckx.

(029821/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

WORLD IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.238.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour WORLD IMMOBILIERE S.A.

Signature

(026184/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

LABHEAVEN, Société Civile.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg E 200.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 28 février 2006 à 10.00 heures au siège social

Transfert du siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027475/817/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.119.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Signature.

(026386/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

OPERA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 76.713.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour le Conseil d'Administration

OPERA MANAGEMENT S.A.

Signature

(026387/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

BULGARI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 82.734.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour le Conseil d'Administration

BULGARI (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(026388/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

TOWER TRAINING & CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 9, rue Pierre Federspiel.
R. C. Luxembourg B 88.333.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2006

Les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris les résolutions suivantes:

1) Acceptation de la cession de parts sociales du 25 janvier 2006,

décision prise à l'unanimité des associés présents.

Les parts sociales sont donc dorénavant réparties comme suit:

John Alan Frank	60 parts sociales
John C. Fletcher	60 parts sociales
Georges Seil	4 parts sociales

2) Transfert du siège social du 2A, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg vers le 9, rue Pierre Federspiel à L-1512 Luxembourg,

décision prise à l'unanimité des associés présents.

Pour TOWER TRAINING & CONSULTING, S.à r.l.

J.A. Frank

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027990//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

53366

FIGEST S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.923.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIGEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(026389/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

SOLVADIS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 67,800.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 111.081.

In the year two thousand and five, on the fourteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of SOLVADIS HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by notarial deed dated on 16 September 2005, Luxembourg trade and companies, number B 111.081 (the «Company»).

For that purpose appears the sole shareholder CHEMDIS LIMITED, a company duly incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at East Wing, Trafalgar Court Admiral Park St Peter Port Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy which shall remain here annexed.

The sole shareholder requests the notary to act that:

The 2,712 (two thousand seven hundred twelve) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 5,000,000 (five million Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 67,800 (sixty-seven thousand eight hundred Euro) to a new amount of EUR 5,067,800 (five million sixty-seven thousand eight hundred Euro) by the issue of 200,000 (two hundred thousand) new limited shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;
3. Subscription and payment by CHEMDIS LIMITED, a company duly incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at East Wing, Trafalgar Court Admiral Park St Peter Port Guernsey GY1 3NL, Channel Islands of 200,000 (two hundred thousand) new limited shares by way of a contribution in kind of a receivable;
4. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company in accordance with the above resolutions;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholder of the Company, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholder waive his right to the prior notice of the current meeting; the shareholder acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5,000,000 (five million Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 67,800 (sixty-seven thousand eight hundred Euro) to EUR 5,067,800 (five million sixty-seven thousand eight hundred Euro) by the issue of 200,000 (two hundred thousand) new limited shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the «New Shares»), the whole to be fully paid up by CHEMDIS LIMITED, predesignated, having its registered office at East Wing, Trafalgar Court Admiral Park St Peter Port Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands (the «Contributor») through a contribution in kind consisting of a receivable held by the Contributor against SOLVADIS CHEMIE DISTRIBUTIONS, GmbH, a German Gesellschaft mit beschränkter Haftung with registered office at Königsberger Straass 1, 60487, Frankfurt am Maine, Germany, with registration number HRB 74829 (SOLVADIS CHEMIE DISTRIBUTIONS), corresponding to a part of the purchase price, following to the sale and transfer by the Contributor to SOLVADIS CHEMIE DISTRIBUTIONS, on 11 November 2005,

of 1 (one) share representing 100% of the share capital of SOLVADIS GmbH, a German Gesellschaft mit beschränkter Haftung, with registered office at Frankfurt am Main, Local Court of Frankfurt am Main HRB 73239 (the «Receivable»).

Third resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the 200,000 (two hundred thousand) New Shares referred to above by the contribution in kind of the Contributed Shares.

Subscription - Payment

The Contributor, here represented by Patrick Van Hees, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to the 200,000 (two hundred thousand) New Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

The New Shares have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting in the Receivable.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Shares, represents a receivable held by the Contributor against SOLVADIS CHEMIE DISTRIBUTIONS, corresponding to a part of the purchase price, following to the sale and transfer by the Contributor to SOLVADIS CHEMIE DISTRIBUTIONS, on 11 November 2005, of 1 (one) share representing 100% of the share capital of SOLVADIS GmbH, a German Gesellschaft mit beschränkter Haftung, with registered office at Frankfurt am Main, Local Court of Frankfurt am Main HRB 73239.

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company, which amounts to EUR 5,000,000 (five million Euro), is allocated to the share capital.

Evaluation

The net value of the Contribution is EUR 5,000,000 (five million Euro). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 14 December 2005, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary by producing a copy of the deed of transfer dated 14 December 2005. Therefore, the amount of EUR 5,000,000 (five million Euro) is now at the disposal of the Company.

Managers' intervention

Mr Godfrey Abel and Mr Robert Jones, both acting in their capacity as managers of the Company, such as duly represented by Patrick Van Hees, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 14 December 2005, require the notary to act that:

Acknowledging having been previously informed of the extent of his responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agrees with the description of the Contribution, with its valuation and confirms the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements, resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 6.1 of the Company's articles of association to read as follows:

«The Company's capital is set at EUR 5,067,800 (five million sixty-seven thousand eight hundred Euro), represented by 170,992 (one hundred seventy thousand nine hundred ninety-two) class A shares; 17,570 (seventeen thousand five hundred seventy) class B shares; 12,163 (twelve thousand one hundred sixty-three) class C shares; 1,987 (one thousand nine hundred eighty-seven) class D shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing».

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about fifty-three thousand and five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de SOLVADIS HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié du 16 septembre 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.081 (la «Société»).

A cet effet comparait l'associé unique de la Société, CHEMDIS LIMITED, une société dûment constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court Admiral Park, St-Pierre-Port, Guernesey GY1 3NL, Iles Anglo-Normandes, ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, associé qui requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Les 2.712 (deux mille sept cent douze) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé reconnaît expressément avoir été dûment informé au préalable.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) de façon à le porter de son montant actuel de EUR 67.800 (soixante-sept mille huit cents euros) à un nouveau montant de EUR 5.067.800 (cinq millions soixante-sept mille huit cents euros) par l'émission de 200.000 (deux cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;
3. Souscription et libération par CHEMDIS LIMITED, une société dûment constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court Admiral Park, St-Pierre-Port, Guernesey GY1 3NL, Iles Anglo-Normandes, de 200.000 (deux cent mille) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature sous la forme d'une créance;
4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société conformément aux résolutions précédentes; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé de la Société, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est unanimement décidé que l'associé renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation nécessaire a été mise à la disposition de l'associé dans un laps de temps suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 67.800 (soixante-sept mille huit cents euros) à un montant de EUR 5.067.800 (cinq millions soixante-sept mille huit cents euros) par l'émission de 200.000 (deux cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout étant intégralement libéré par CHEMDIS LIMITED, prédésignée, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court Admiral Park, St-Pierre-Port, Guernesey GY1 3NL, Iles Anglo-Normandes (l'«Apporteur») par un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Apporteur contre SOLVADIS CHEMIE DISTRIBUTIONS, GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung de droit allemand, ayant son siège social à Königsberger Straass 1, 60487, Francfort-sur-le-Main, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 74829 (SOLVADIS CHEMIE DISTRIBUTIONS), correspondant à une partie du prix, suite à la vente et au transfert par l'Apporteur à SOLVADIS CHEMIE DISTRIBUTIONS, le 11 novembre 2005, de 1 (une) part représentant 100% du capital social de SOLVADIS, GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung de droit allemand, ayant son siège social à Francfort-sur-le-Main et immatriculée, sous le numéro HRB 73239 auprès du tribunal de Francfort-sur-le-Main (la «Créance»).

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des 200.000 (deux cent mille) Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus par l'apport en nature de la Créance.

Souscription - Paiement

L'Apporteur, ici représenté par Patrick Van Hees, déclare souscrire aux 200.000 (deux cent mille) Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement libérées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature constitué par la Créance.

Description de l'apport

L'apport effectué par l'Apporteur, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, est constitué par la Créance qu'il détient contre SOLVADIS CHEMIE DISTRIBUTIONS, et qui correspond à une partie du prix, après la vente et la cession par l'Apporteur à SOLVADIS CHEMIE DISTRIBUTIONS, le 11 novembre 2005, de 1 (une) part sociale représentant 100% du capital social de SOLVADIS, GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung de droit allemand, ayant son siège social à Francfort-sur-le-Main et immatriculée, sous le numéro HRB 73239, auprès du tribunal de Francfort-sur-le-Main.

La valeur totale de l'apport en nature effectué par l'Apporteur à la Société, qui s'élève à EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros), est allouée au capital social.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur d'apport datée du 14 décembre 2005, qui sera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné par la production d'une copie de l'acte de cession du 14 décembre 2005. Le montant de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) est donc désormais à la disposition de la Société.

Intervention des gérants

M. Godfrey Abel et M. Robert Jones, tous deux agissant en leur capacité de gérants de la Société, étant dûment représentés par Patrick Van Hees, conformément aux dispositions de la déclaration sur la valeur d'apport datée du 14 décembre 2005, demandent au notaire d'établir que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, être juridiquement engagés en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, donnent expressément leur accord concernant la description de cet apport en nature, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et de la libération.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions ci-dessus, et l'apport ayant été entièrement libéré, décision est prise d'amender l'article 6.1 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société s'établit à EUR 5.067.800 (cinq millions soixante-sept mille huit cents euros), représentés par 170.992 (cent soixante-dix mille neuf cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe A; 17.570 (dix-sept mille cinq cent soixante-dix) parts sociales de classe B; 12.163 (douze mille cent soixante-trois) parts sociales de classe C; 1.987 (mille neuf cent quatre-vingt-sept) parts sociales de classe D d'une valeur de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

A l'heure actuelle et aussi longtemps que toutes les parts sociales seront détenues par un seul associé, la Société sera une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans cette hypothèse, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, ceci impliquant que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui soit établi par écrit.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à approximativement cinquante-trois mille cinq cents euros.

Aucun autre point ne restant à traiter, l'assemblée a pris fin.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture de ce document ayant été faite aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le parle, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, vol. 151S, fol. 50, case 8. – Reçu 50.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

J. Elvinger.

(030009/211/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SOLVADIS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.800.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 111.081.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40680 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

J. Elvinger.

(030011/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

LA SERENISSIMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.827.

L'an deux mille six, le seize mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70.491, ici représentée par son administrateur-délégué, à savoir Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

agissant en sa qualité de mandataire de la société LA SERENISSIMA INVESTIMENTI S.r.l., avec siège au 71, Via Flavio Goia, I-37 125, Vérone, Italie, en vertu d'une procuration lui donnée en date du 13 février 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le comparant, agissant comme dit ci-avant, et ne varietur par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Que suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, il avait été décidé de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société anonyme LA SERENISSIMA INVESTMENTS S.A., ayant eu son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 87.827, de Luxembourg en Italie sous condition suspensive: a) de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires en Italie, décidant des formalités de transfert de siège social en Italie conformément au droit italien, après adoption des nouveaux statuts selon le droit italien et b) de l'enregistrement de la société au Registro Imprese en Italie.

Qu'il résulte d'un acte de dépôt, reçu par le notaire Cesare Peloso en date du 13 février 2006, et de l'extrait du «registro delle Imprese di Verona», que les conditions suspensives ont été réalisées et qu'il y a partant lieu de procéder à la radiation de la société LA SERENISSIMA INVESTMENTS S.A. auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Une copie dudit acte de dépôt du 13 février 2006 ainsi que de l'extrait du «registro delle Imprese di Verona» resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 mars 2006, vol. 360, fol. 96, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 mars 2006.

H. Beck.

(029857/201/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

OLD LANE MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 111.258.

In the year two thousand and five, on the thirtieth of November.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

OLD LANE MANAGEMENT, LP, a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, United States of America (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Saskia Konsbruck, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 29th, 2005.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of OLD LANE MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register B 111.258, incorporated pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx on October 10, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company from its current value of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to twelve thousand five hundred fifty Euro (EUR 12,550) through the issuance of two (2) new shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

All of the two (2) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder at a total price of seventy-two thousand seventy-one Euro and fifty cents (EUR 72,071.5) which is allocated as follows:

- fifty Euro (EUR 50) are allocated to the share capital;
- seventy-two thousand twenty-one Euro and fifty cents (EUR 72,021.5) are allocated to the share premium.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in cash of the equivalent euro amount of eighty-five thousand US Dollars (USD 85,000) (hereinafter, the «Contribution»).

For the purposes of this resolution, the Sole Shareholder decides to express the total value of the Contribution received by the Company, actually mentioned in US Dollars (USD), into the Euro currency (EUR), from the exchange rate as displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on November 29, 2005 at 2.15 p.m. CET, where one US Dollar (USD 1) is equivalent to 0.8479 Euro (zero point eight four seven nine Euro), which has the main consequence to bring the total value of the Contribution from its current amount of eighty-five thousand US Dollars (USD 85,000) to seventy-two thousand seventy-one Euro and fifty cents (EUR 72,071.5).

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, article six first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred fifty Euro (EUR 12,550), represented by five hundred two (502) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

OLD LANE MANAGEMENT, LP, un Limited Partnership soumis au droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware (l'«As-sociée Unique»),

ici représentée par Saskia Konsbruck, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 novembre 2005.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de OLD LANE MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.258, constituée par un acte du notaire Henri Hellinckx du 10 octobre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 12.550) par l'émission de deux (2) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

L'intégralité des deux (2) parts sociales nouvelles a été souscrite par l'Associée Unique pour un montant total de soixante-douze mille soixante et onze euros et cinquante cents (EUR 72.071,5), lequel montant a été affecté comme suit:

- cinquante euros (EUR 50) ont été affectés au capital social;
- soixante-douze mille vingt et un euros et cinquante cents (EUR 72.021,5) ont été affectés au compte prime d'émission.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de quatre-vingt-cinq mille dollars Américains (USD 85.000) (ci-après, l'«Apport»).

Pour les besoins de cette résolution, l'Associé Unique a décidé d'exprimer la valeur de l'Apport reçu par la Société, actuellement mentionné en dollar Américain (USD), en euros (EUR) à partir du taux de conversion donné sur le site Internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.icb.int), le vingt-neuf novembre 2005 à 2.15 CET où un dollar Américain (USD 1) équivaut à 0,8479 euro (zéro virgule huit quatre-sept neuf euro) et ayant pour principale conséquence de porter la valeur totale de l'Apport de son montant actuel de quatre-vingt-cinq mille dollars Américains (USD 85.000) à soixante-douze mille soixante et onze euros et cinquante cents (EUR 72.071,5).

Deuxième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'article six paragraphe premier des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 12.550), représentée par cinq cent deux (502) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, vol. 151S, fol. 4, case 10. – Reçu 720,71 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

J. Elvinger.

(030030/211/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

OLD LANE MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 111.258.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40419 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

J. Elvinger.

(030032/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ARGUS ENERGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 115.202.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the first day of March.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. ARGUS INTERNATIONAL, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1855 Luxembourg registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register pending,

here represented by Antoine Barat, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its capacity stated hereaboved, has drawn up the following articles of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a *société à responsabilité limitée* (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of ARGUS ENERGY, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at forty thousand two hundred twenty-five Euro (EUR 40,225.-) represented by one thousand six hundred nine (1,609) shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is to be managed by at least one manager, who does not need to be a shareholder.

In dealings with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is/are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

One thousand six hundred nine (1,609) shares have been subscribed by ARGUS INTERNATIONAL, S.à r.l., as aforementioned, for a total price of forty thousand two hundred twenty-five Euro (EUR 40,225.-), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of forty thousand two hundred twenty-five Euro (EUR 40,225.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, took the following resolutions:

2. The registered office of the Company shall be 2, rue Joseph Hackin, L-1855 Luxembourg.

3. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:

- Thomas D. O'Malley, Chairman, born on 20 July 1941 in New York, United States of America, residing at Horse Island, Mead Point, Greenwich, CT USA 06830, United States of America;

- Patrick Monteiro de Barros, Vice Chairman, born on 3 February 1945 in Boulogne-Billancourt, France, with professional address at Refinaria Vasco da Gama, Av. da Liberdade, 110-1º, 1269-046 Lisboa, Portugal;

- Michael D. Gayda, General Counsel, born on 23 September 1954 in Philadelphia, United States of America, residing at 11 Pin Oak Court, Basking Ridge, NJ USA 07920, United States of America;

- Karyn F. Ovelmen, Chief Financial Officer, born on 6 April 1963 in Connecticut, United States of America, residing at One Mine Hill Road, Redding, CT USA 06896, United States of America.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ARGUS INTERNATIONAL, S.à r.l., une société régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1855 Luxembourg, inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en cours, ici représentée par Antoine Barat, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société fournira aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et développement. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ARGUS ENERGY, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quarante mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 40.225,-) représentés par mille six cent neuf (1.609) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au minimum un gérant, qui ne doit pas nécessairement être associé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant/conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat du/des gérant(s). Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Mille six cent neuf (1.609) parts sociales ont été souscrites par ARGUS INTERNATIONAL, S.à r.l., susmentionnée, pour un montant de quarante mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 40.225,-), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de quarante mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 40.225,-), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2, rue Joseph Hackin, L-1855 Luxembourg;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Thomas D. O'Malley, Chairman, né le 20 juillet 1941 à New York, Etats-Unis, demeurant à Horse Island, Mead Point, Greenwich, CT USA 06830, Etats-Unis;
 - Patrick Monteiro de Barros, Vice Chairman, né le 3 février 1945 à Boulogne-Billancourt, France, avec adresse professionnelle à Refinaria Vasco da Gama, Av. da Liberdade, 110-1º, 1269-046 Lisbonne, Portugal;
 - Michael D. Gayda, General Counsel, né le 23 septembre 1954 à Philadelphie, Etats-Unis, demeurant 11 Pin Oak Court, Basking Ridge, NJ USA 07920, Etats-Unis;
 - Karyn F. Ovelmen, Chief Financial Officer, né le 6 avril 1963 à Connecticut, Etats-Unis, demeurant à One Mine Hill Road, Redding, CT USA 06896, Etats-Unis.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Barat, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, vol. 152S, fol. 57, case 2. – Reçu 402,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

J. Elvinger.

(030771/211/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.